



■ La capitalisation n'est pas une solution : c'est une régression sociale ^(5/8)

Avec l'arrivée du gouvernement Bayrou, la bataille contre la réforme des retraites entre dans une nouvelle phase. L'annonce d'une concertation sur trois mois et d'une consultation de la Cour des comptes sur la situation de notre système de retraites pourrait donner l'impression d'un dialogue renouvelé, mais elle ne doit pas nous faire perdre de vue l'essentiel : la situation des retraites est déjà bien connue, tout comme nos revendications.

Pour la CGT, les priorités restent claires :

- abrogation de la réforme des retraites imposant le report de l'âge légal à 64 ans, le rallongement de la durée de cotisation et la suppression des principaux régimes pionniers
- mise en œuvre d'une nouvelle réforme permettant un retour à la retraite à 60 ans.

Revenir à 62 ans pour atteindre le droit à la retraite à 60 ans

Pour de nombreuses raisons, le report de l'âge légal d'ouverture des droits à la retraite est un problème majeur pour bon nombre de travailleur·ses.

À chaque débat sur le financement des retraites, le patronat remet sur le tapis la capitalisation obligatoire. .:

Pour créer des droits en capitalisation, il faut quand même cotiser. Instaurer un étage obligatoire par capitalisation nécessiterait soit une augmentation des prélèvements, soit un transfert d'une partie des cotisations actuellement dédiées à la répartition.

Dans les deux cas, et parce que la capitalisation est un système individualiste et risqué, c'est une solution perdante pour les salarié·es :

- cotiser plus pour introduire de la capitalisation ne répondra pas à la question actuelle du financement de la répartition et plus généralement des retraites ;
- transférer des cotisations de la répartition vers la capitalisation accentuera les besoins de financement de la répartition.

En capitalisation il n'y a pas de mécanisme de solidarité, seules les contributions directes permettent d'acquies des droits. Les périodes d'interruption de carrière (maladie, formation, chômage, maternité) ne le permettent pas. Les inégalités salariales y sont donc répercutées, voire accentuées puisque les droits sont dépendants des salaires soumis à cotisations.

La capitalisation implique des placements financiers comportant des risques : les Pays-Bas, qui ont un système centré autour de la capitalisation, en ont fait l'expérience en 2008. L'effondrement du système financier a fortement diminué l'épargne accumulée, ce qui a nécessité une réforme d'envergure du système pour garantir les droits acquis.

Concrètement, des investissements risqués peuvent permettre une constitution de capital plus importante, mais sont accompagnés d'un risque élevé de perte des sommes investies. Les droits à rente dépendent du capital accumulé au moment de la sortie et de l'espérance de vie estimée. Enfin, un capital trop faible ne permet pas une rente suffisante pour vivre décemment.

La capitalisation soulève d'importants enjeux éthiques et environnementaux.

La recherche de rentabilité des placements se fait souvent au détriment des droits sociaux des actifs : le « coût du travail » réduit les profits des actionnaires, tandis que les délocalisations et restructurations servent à mieux rémunérer les fonds de pension. **De plus, elle accorde peu d'attention au respect des normes environnementales.**